

**Mercredi 16 Octobre à 14h30**

Les Web Conférences mensuelles avec les experts de BFT IM

**« Comment aligner les fonds sur  
la trajectoire Net Zéro de l'Accord de Paris ? »**



**Laurent Gonon**  
Directeur des gestions

**Julie Fardoux**  
Responsable de la stratégie ESG





**+ 1,1 °C**

Par rapport à l'ère préindustrielle

**+ 1,5 °C**  
*d'ici 2030 - 2035*

Sans action rapide de décarbonation

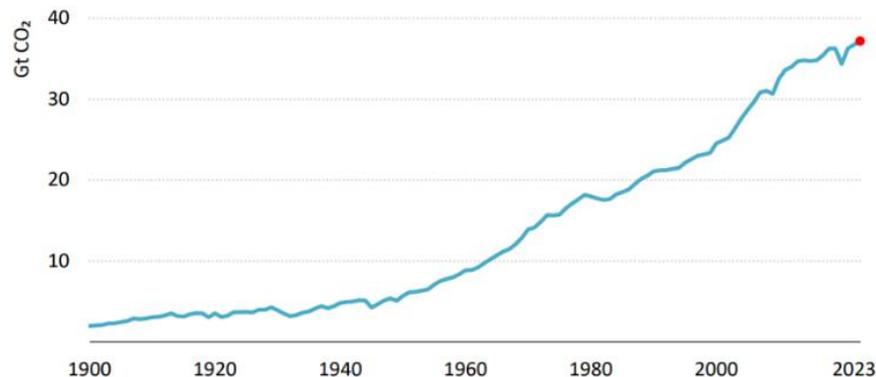
Source : D'après le dernier rapport du GIEC, publié en mars 2023



**+ 1,1 %**  
**37,4 GT**

Nouveau pic des émissions mondiales en 2023

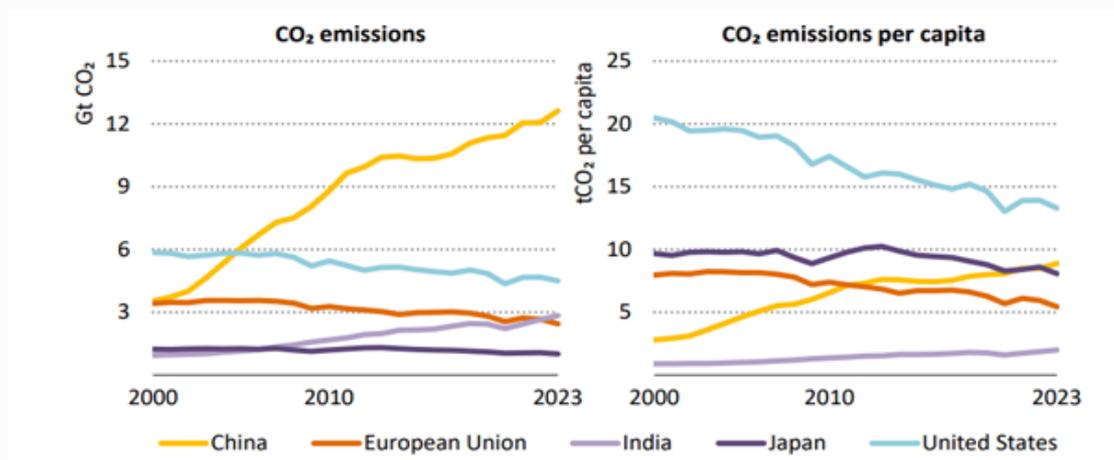
Emissions mondiales de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie 1900-2023 (en Gt CO<sub>2</sub>)



Source : Agence Internationale de l'Énergie (AIE), Rapport sur les émissions de CO<sub>2</sub> en 2023, CO<sub>2</sub> issues de l'utilisation de combustibles fossiles\* dans les grands secteurs émetteurs (production d'énergie, industrie, transports, bâtiments), publié en mars 2024

- La hausse a été plus faible que celle de la croissance du PIB qui était d'environ 3% en 2023.
- Une **tendance de découplage entre émissions et croissance**, particulièrement observée dans les économies avancées.
- **L'énergie bas carbone** a un impact significatif sur la trajectoire des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>.

Emissions totales de CO<sub>2</sub> et émissions de CO<sub>2</sub>/hab des cinq premiers émetteurs mondiaux (2000-2023)



Source : AIE, 1<sup>er</sup> mars 2024

## QU'EST-CE QUE LE "NET ZERO" ATTEINDRE L'OBJECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE

« *Le net zéro est le niveau auquel les émissions mondiales de gaz à effet de serre anthropiques (générées par les activités humaines) seront totalement équilibrées par les absorptions anthropiques* ».  
GIEC

**Le Net Zéro c'est  
l'équilibre entre :**

↑  
Quantité  
de gaz à effet de serre  
produite



↓  
Quantité éliminée  
de l'atmosphère



**37 Gt** de CO2 émises par an

**10 Gt** éliminées par les puits  
naturels par an : sols, forêts, océans

↓  
Réduire les émissions

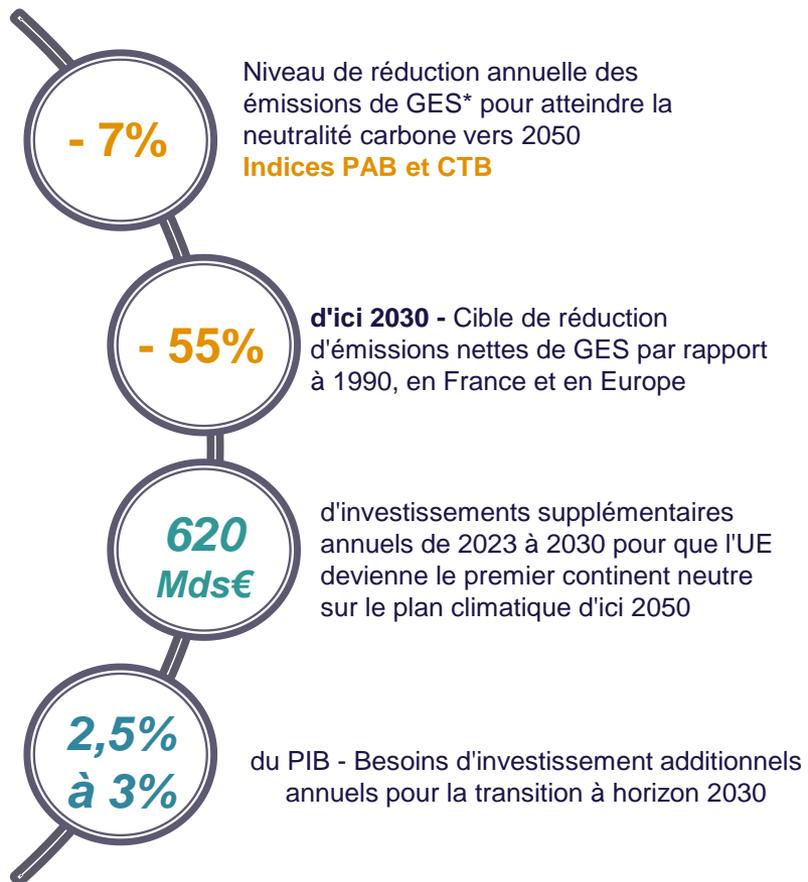


↑  
Éliminer les gaz à effet de serre  
de l'atmosphère



**20%** des émissions sont captées  
chaque année par des puits de  
carbone naturels

**Accélérer la réduction des émissions**



**Notre rôle est double en tant qu'investisseur responsable :**

### CONTRIBUER

au financement des entreprises, qui sont au cœur de la décarbonation de l'économie

### ALIGNER

nos portefeuilles sur une trajectoire de décarbonation compatible avec l'Accord de Paris.

\* GES: Gas à effet de serre. Baisse de 7% recommandée à partir des scénarios du GIEC



### Les stratégies "Net Zéro"

Exclusions	Réduction carbone	Stratégies de Contribution	Stratégies de Transition
<p>Exclure certains secteurs ou les entreprises de secteurs très émetteurs sans intention ou possibilité de réduire</p> <p>⇒ <b>Exclusions sectorielles, PAB, Label ISR V3</b></p>	<p>Réduire les émissions carbone d'un portefeuille d'un certain pourcentage par rapport à celles de son univers</p> <p>⇒ <b>Low carbon</b></p>	<p>Financer des projets et entreprises qui contribuent à la transition en permettant ou générant une diminution réelle des émissions.</p> <p>⇒ <b>Obligations vertes</b></p>	<p>Aligner les objectifs de <b>réduction des émissions carbone des portefeuilles</b> pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.</p> <p>⇒ <b>Trajectoire de décarbonation des portefeuilles</b></p>

**+ Indicateurs prospectifs de réduction carbone**

- Score de température projeté
- Engagements SBTi
- Alignement taxonomie, ...



## LES STRATÉGIES CLIMAT

### BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR CLIMAT

16 octobre 2024

---





### Réduction carbone

- Intensité\* carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers -30%
- Intensité carbone du portefeuille inférieure à la trajectoire de décarbonation : univers de départ -30% puis -7% par an
- Couverture de l'intensité carbone du portefeuille > 90%

### Exposition HCIS

- Secteurs HCIS = High Climate Impact Sectors
- Somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille supérieur à 75% à la somme des poids des secteurs HCIS de l'univers

### Exclusions DNSH

- DNSH = Do Not Significantly Harm
- Exclusion des émetteurs dont l'activité est liée aux hydrocarbures (sur la base des exclusions PAB)

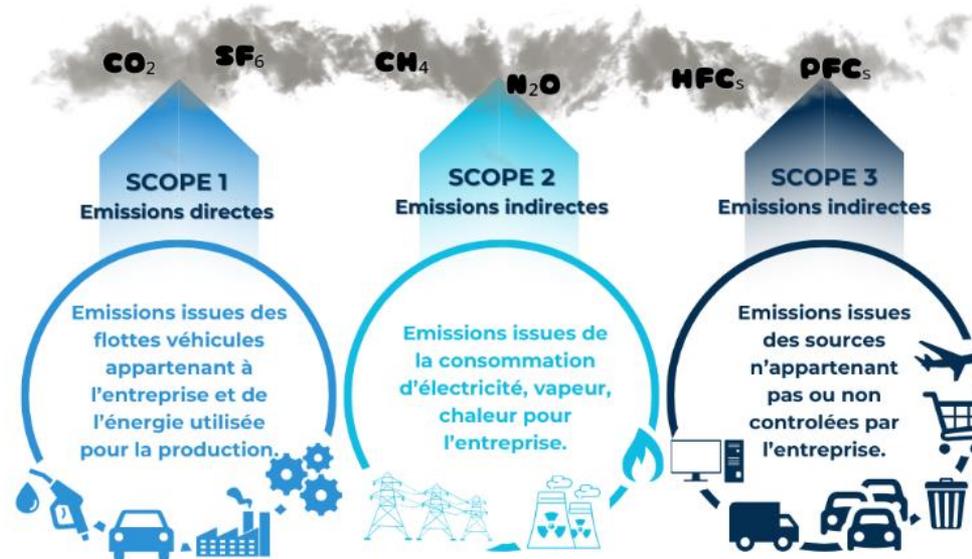
Intensité\* :

$$\text{Émissions du portefeuille} \left( \frac{t\text{CO}_2e}{\text{M€ de CA}} \right) = \sum_i^n \text{Poids relatif univers noté de l'entreprise dans le portefeuille, (\%)} \times \frac{\text{Émissions de l'entreprise (tCO}_2e\text{)}}{\text{Chiffre d'affaires (M€)}}$$

HCIS : High Climate Impact Sectors, DNSH : Do Not Significantly Harm



### Les émissions directes et indirectes : Cartographique des SCOPES 1, 2 et 3 selon le GHG Protocol



Source : Global Climate Initiatives

Pour le calcul de l'intensité carbone, nous prenons en compte :

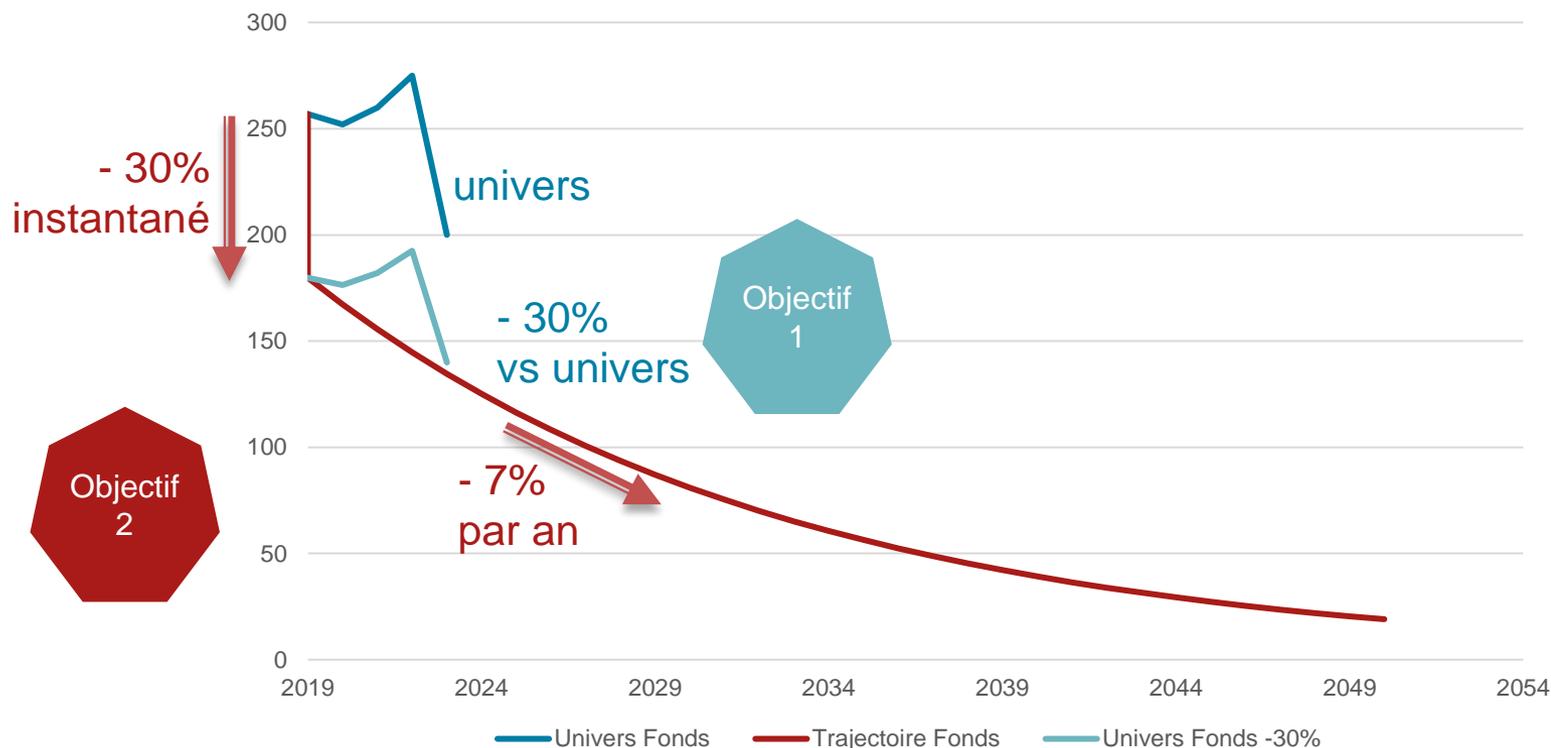
- le scope 1 et le scope 2
- Une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

La source des données sur lesquelles se base le calcul de l'empreinte carbone est la société Trucost ([www.trucost.com](http://www.trucost.com)).

GHG : Green House Gas



Illustration des objectifs d'intensité Carbone





Secteurs issus de la classification NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne)



**Agriculture, sylviculture et pêche**



**Mines et carrières**



**Industrie**



**Fournisseurs d'électricité, de gaz et d'air conditionné**



**Approvisionnement en eau, gestion des déchets  
et activités d'assainissement**



**Construction**



**Commerce de gros et de détail,  
réparation d'automobile et de motocycle**



**Transport et entreposage**



**Activités immobilières**

### Règle :

$$\begin{aligned} & \sum \text{ poids des secteurs HCIS du portefeuille} \\ & > \\ & 75\% \times \sum \text{ poids des secteurs HCIS de} \\ & \quad \text{l'univers} \end{aligned}$$



- ❑ L'univers d'investissement du fonds est soumis à des règles d'exclusions spécifiques aux hydrocarbures avec des seuils différenciés selon l'exposition des entreprises aux énergies fossiles/ chiffre d'affaires (ces seuils sont issus de la réglementation Benchmark PAB)

Les entreprises qui tirent **au moins 1 %** de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de **houille** et de **lignite**

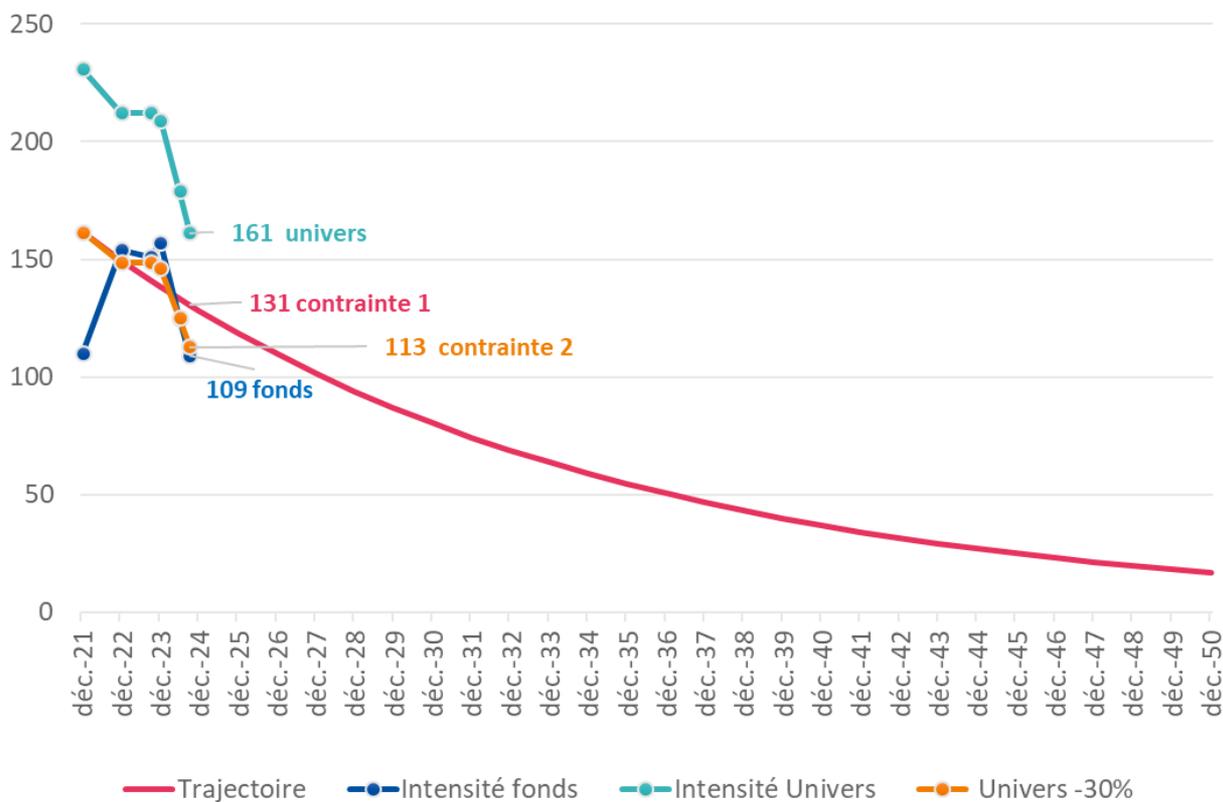
Les entreprises qui tirent **au moins 10 %** de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de **combustibles liquides**

Les entreprises qui tirent **au moins 50 %** de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de **combustibles gazeux**

Les entreprises qui tirent **au moins 50 %** de leur chiffre d'affaires d'activités de **production d'électricité** présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO2 e/kWh

DNSH : Do Not Significantly Harm

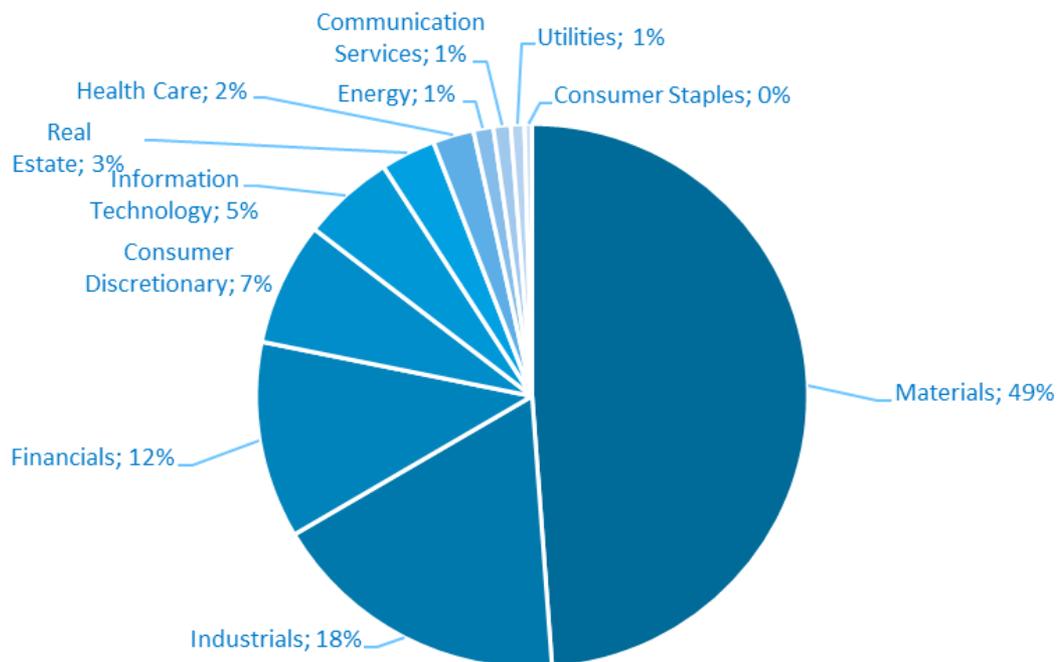
Intensité carbone de BFT France Futur ISR Climat  
face à sa trajectoire d'intensité carbone  
et à l'intensité de l'univers -30%



Univers : 70% FRANCE CAC MID & SMALL + 15% ENTERNEXT PEA-PME 150 INDEX + 7.5% CAC 40 + 7.5% FRANCE CAC NEXT 20



Contribution à l'intensité carbone par secteur

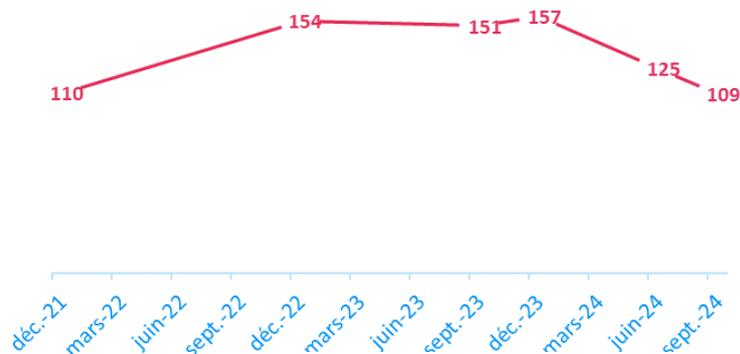


**CONTRAINTE SUR LES SECTEURS HCIS**

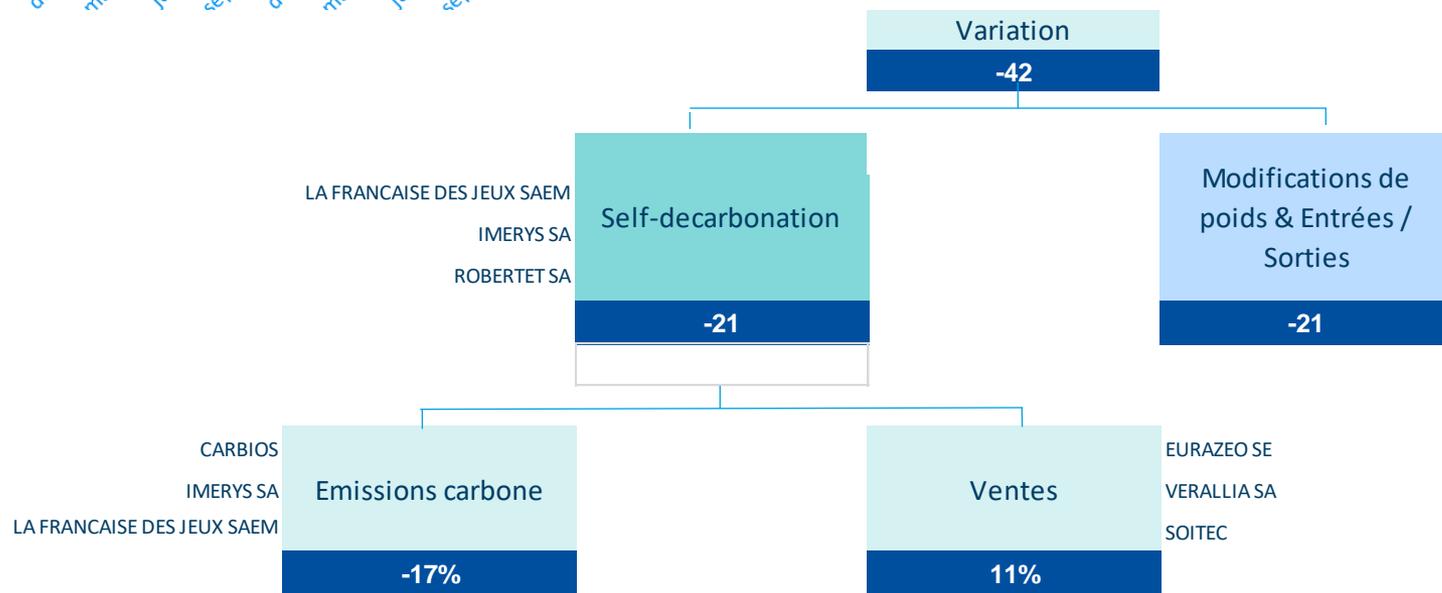
% DANS DES ÉMETTEURS DES SECTEUR HCIS DANS LE FONDS ET L'UNIVERS

<i>OPC</i>	<i>HICS OPC</i>	<i>HICS UNIVERS</i>	<i>ECART %</i>
<b>BFT FRANCE FUTUR ISR</b>	36.15%	42.12%	<b>-14%</b>

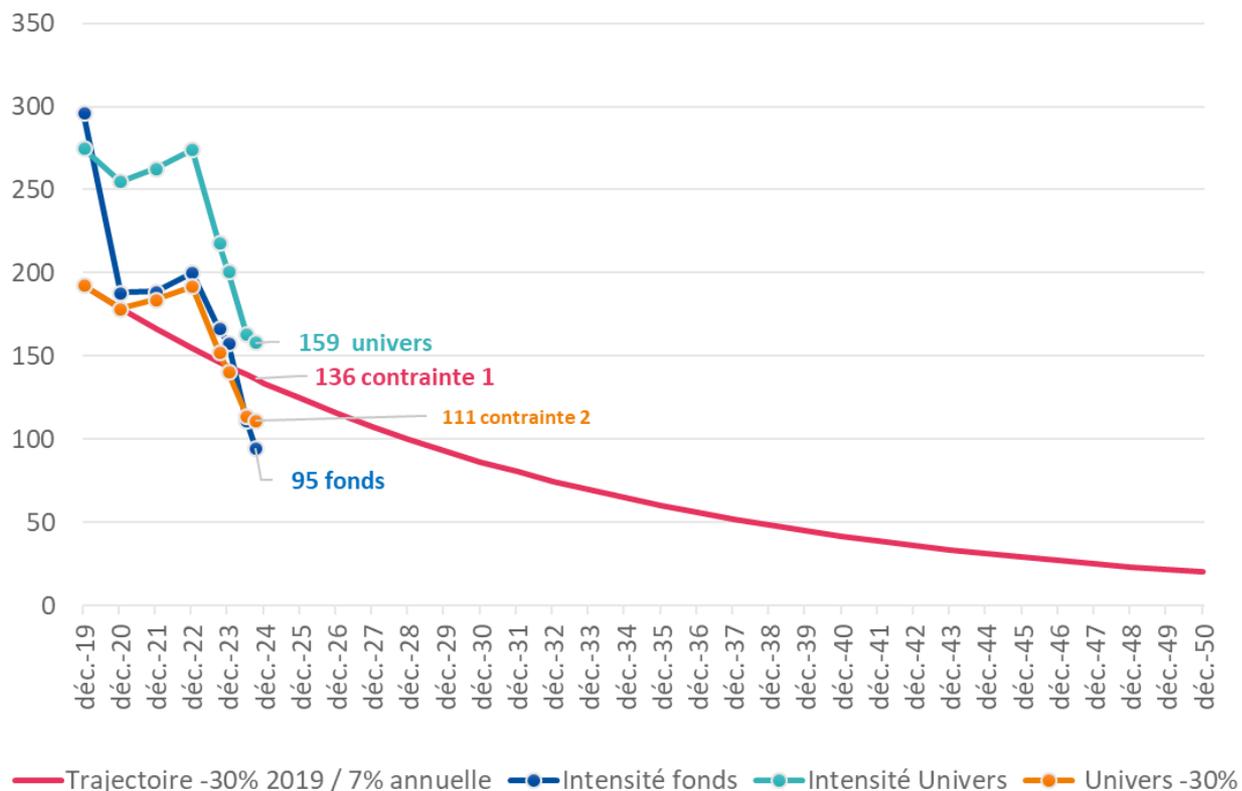
### EVOLUTION DE L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS



**30/09/23 au 30/09/24 :**  
baisse de l'intensité carbone du fonds de 151 à 109  
soit -42 tCO2



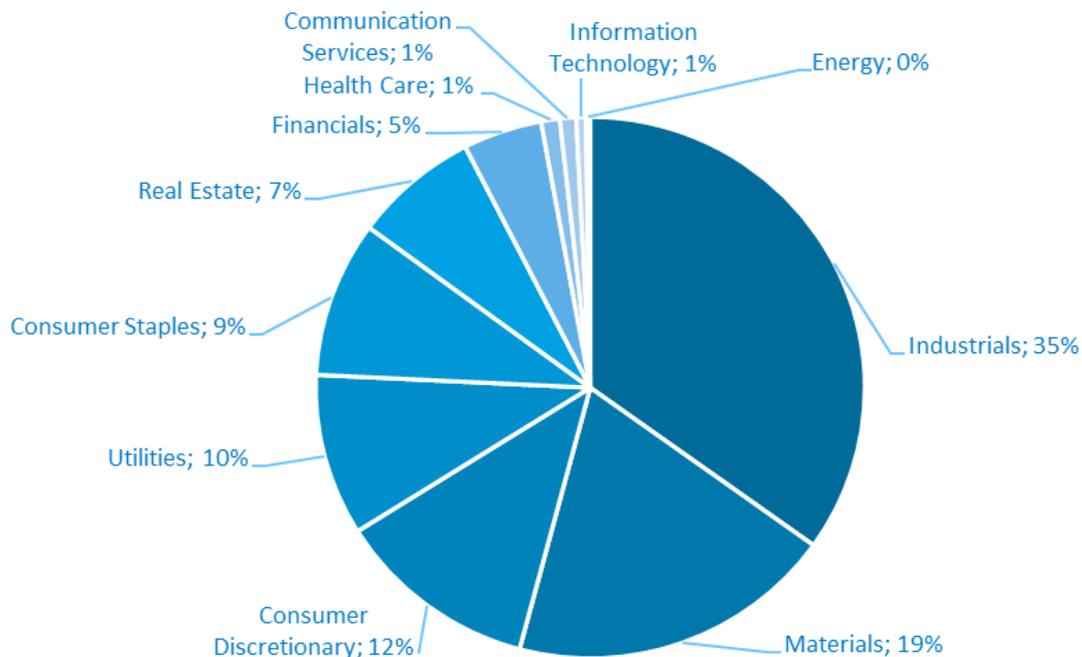
### Intensité carbone BFT Crédit Opportunités ISR Climat face à sa trajectoire d'intensité carbone et à l'intensité de l'univers -30%



Univers : 80.75% ICE BOFA 1-5 YEAR EURO CORPORATE + 14.25% ICE BOFA EURO HIGH YIELD  
+ 4.25% ICE BOFA GLOBAL CORPORATE + 0.75% ICE BOFA GLOBAL HIGH YIELD



Contribution à l'intensité carbone par secteur

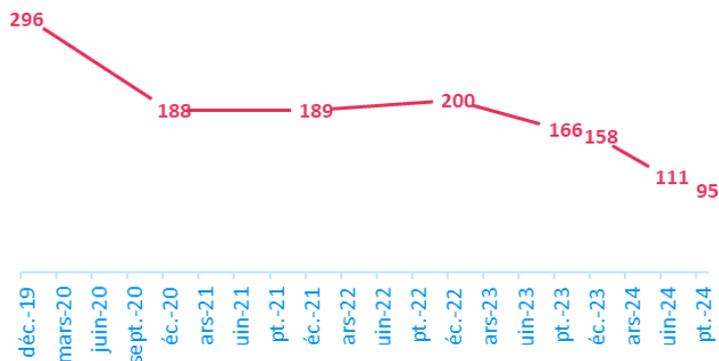


**CONTRAINTE SUR LES SECTEURS HCIS**

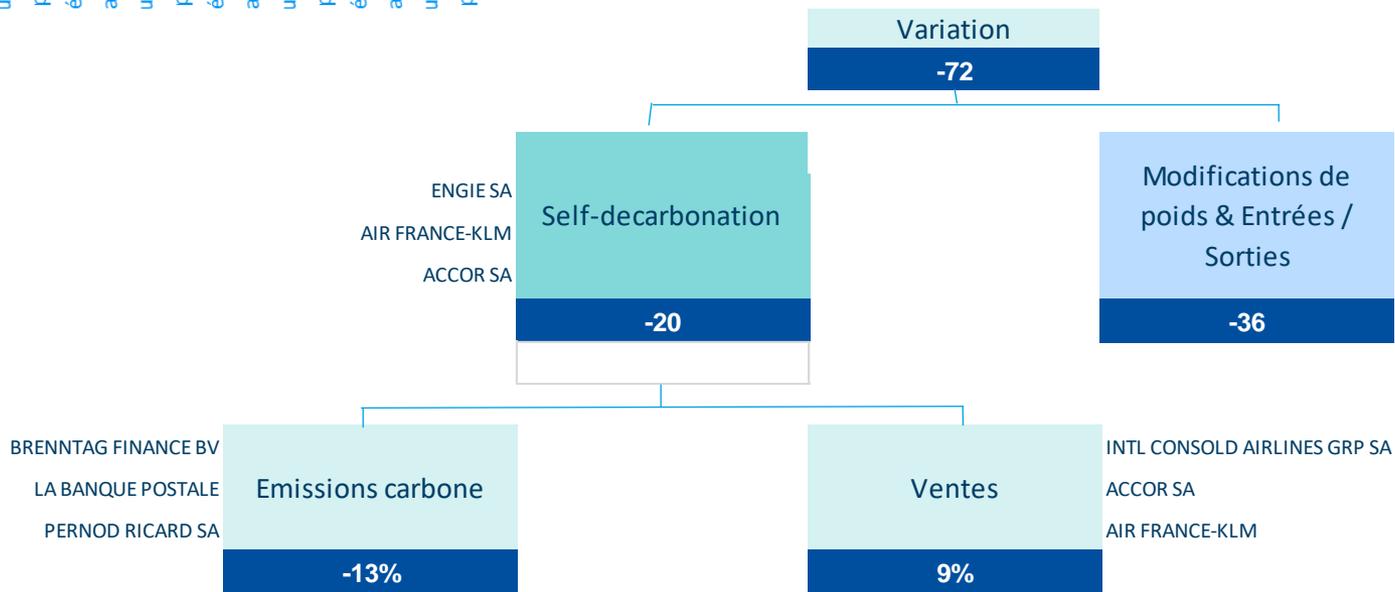
% DANS DES ÉMETTEURS DES SECTEUR HCIS DANS LE FONDS ET L'UNIVERS

<i>OPC</i>	<i>HICS OPC</i>	<i>HICS UNIVERS</i>	<i>ECART %</i>
<b>BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR</b>	32.71%	30.48%	<b>7%</b>

### EVOLUTION DE L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS



**30/09/23 au 30/09/24 :**  
baisse de l'intensité carbone du fonds de 166 à 95  
soit -72 tCO2





—  
UNE SOCIETE DU GROUPE AMUNDI

### **BFT Investment Managers**

Société anonyme au capital de 1 600 000 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98026  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 PARIS - 334 316 965 RCS Paris

@linkedin.com/company/bft-im  
[www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)

---

## **Avertissement**

Document destiné exclusivement aux investisseurs Professionnels au sens de la Directive européenne MIF 2014/65/UE du 15 mai 2014.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site, [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr) et dans le Prospectus des OPC décrits dans ce document.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire de l'OPC agréé(s) par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Informations Clés (« DIC ») en vigueur, disponible sur le site [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

**L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus).**

Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées au 31 janvier 2024 et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.